

LE *Ménage*

Bulletin d'Informations Municipales
de Picherande

Juin 2017
Semestriel n°37

Édito

Certes, le début d'année 2017 a été difficile, mais les réélections du 25 juin et du 2 juillet ont permis à Michel TALY, puis à Frédéric ECHAVIDRE et à Roland GUILLAUME de compléter l'équipe du Conseil Municipal ; nous les en remercions vivement. Nous avons dû assurer à effectif réduit, le bon fonctionnement de la commune.

- *Le réseau d'assainissement collectif, allant de l'église jusqu'aux Barraires, a été nettoyé.*
- *Le parking de Tinaire a été agrandi.*
- *Les chemins dégradés suite aux intempéries ont été remis en état.*
- *Au lac de Gayme, l'accueil du public a été grandement amélioré avec la rénovation des WC et l'installation de tables supplémentaires.*
- *La piste de VTT, ainsi que le parcours de ski à roulettes ont été réaménagés. Nous envisageons de créer un pas de tir, toujours au lac de Gayme, pour l'organisation de biathlon.*
- *Enfin une aire de camping car avec vidange devrait voir le jour à l'emplacement de l'ancien camping municipal.*

Nous avons la volonté d'améliorer notre fonctionnement et nos moyens de communiquer avec vous ; nous souhaitons vous impliquer dans nos projets.

Je tiens à remercier toutes les associations et tous les bénévoles qui œuvrent pour dynamiser notre commune lors des diverses manifestations.

*Cordialement.
Votre Maire, Serge CHAMOUX.*



PICHERANDE
un été plein de
CURIOSITÉ
ANIMATIONS ESTIVALES

Dimanche 16 juillet
FÊTE DU LAC DE GAYME

Dimanche 30 juillet
FÊTE DE L'ARTISANAT

Lundi 14 et mardi 15 août
FÊTE DE LA GENTIANE

Du 18 au 20 août
FÊTE DE SAINT-ROCH



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 5 décembre 2016

Autorisation viabilité hivernale - Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les interventions relatives à la viabilité hivernale hors agglomération sont assurées par les services du Département du Puy-de-Dôme. Afin d'assurer le dégagement des voies communales desservant le village de Sous le Bois / La Barthe et le village des Ribages, la Commune de Picherande autorise le Département à intervenir avec une fraise sur ces voies lors de fortes intempéries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Département du Puy-de-Dôme

Achat d'un garage - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Jean-Jacques GUILLAUME souhaite vendre son garage, qui se situe au Bourg sur les parcelles cadastrées : Section I n° 609 d'une superficie de 878 m², Section I n° 377 d'une superficie de 7 m², Section I n° 380 d'une superficie de 6 m²

La superficie totale de ces terrains est de 891 m² pour un prix de vente de 110 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acheter le garage de Jean-Jacques GUILLAUME au prix de 110 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette vente.

Programme FIC 2017 - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prévoir un programme « Fond d'Intervention Communal » pour l'année 2017, dans le cadre d'aides à l'investissement par le biais de subventions pour les projets d'intérêt purement communal, situés dans le périmètre du FIC. Il propose les travaux de réhabilitation de l'appartement qui se situe au dessus de l'Agence Postale Communale. Il informe son conseil de l'estimation faite pour ces travaux, à savoir : 25 169,60 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les travaux de réhabilitation de l'appartement pour un montant de 25 169,60 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention, auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme avant le 31 décembre 2016, dans le cadre du FIC et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Subvention au club des Genêts d'Or - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer une subvention à l'association « Le Club des Genêts d'Or » pour l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 300,00 € au Club des Genêts d'Or de Picherande et autorise Monsieur le Maire à établir les mandats correspondant.

Séance du 12 janvier 2017

Commande d'un lampadaire rue de la boulangerie - Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de valider le devis estimatif établi par le SIEG du Puy-de-Dôme concernant l'ajout d'un lampadaire rue de la boulangerie. Il rappelle aussi que la Commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le devis établi par le SIEG du Puy-de-Dôme d'un montant de 3.600 € H.T., le montant à la charge de la Commune sera de 1.800,18 € H.T. et de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vente de terrain au lotissement le Garet - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat de terrain au lieu-dit « Le Garet » de Mr et Mme POIRIER Alain. Ceux-ci souhaitent d'acquérir un morceau d'environ 600 m² de la parcelle Section I n° 701, appartenant à la Commune de Picherande. Ces derniers sont propriétaires de la parcelle section I n° 700. Il rappelle que le prix de vente du terrain dans le lotissement Le Garet est de 33,49 € T.T.C. le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente d'environ 600 m² de la parcelle Section I n° 701 appartenant à la Commune de Picherande à Mr et Mme POIRIER Alain, décide que les frais, se rapportant à cette opération, sont à la charge de l'acquéreur,



précise qu'un courrier a été adressé au géomètre afin de délimiter le morceau à acquérir, décide de fixer le prix de vente à 33,49 € T.T.C. le m², autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes à cette affaire.

Mise à disposition d'une travée du garage communal au SDIS - Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la fermeture du centre de secours d'Egliseneuve d'Entraigues, les véhicules suivants ont été attribués au Centre de Secours de Picherande : le VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) et le CCR (Camion Citerne Rural). Actuellement la caserne de Picherande possède un CID (Camion d'Interventions Diverses), celui-ci restera au Centre de Secours de Picherande et un VPI (Véhicule de Première Intervention) qui sera remplacé par le CCR d'Egliseneuve d'Entraigues.

Afin de pouvoir garer le CCR, celui-ci ne pouvant pas rentrer dans la caserne, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition une travée du garage Communal, il précise que c'est la travée attenante à la salle des radios et des sanitaires. Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

Il précise aussi que les employés de commune auront toujours accès libre à la salle des radios et des sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 abstention décide de mettre à disposition du SDIS la travée du garage communal attenante à la salle des radios et des sanitaires et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

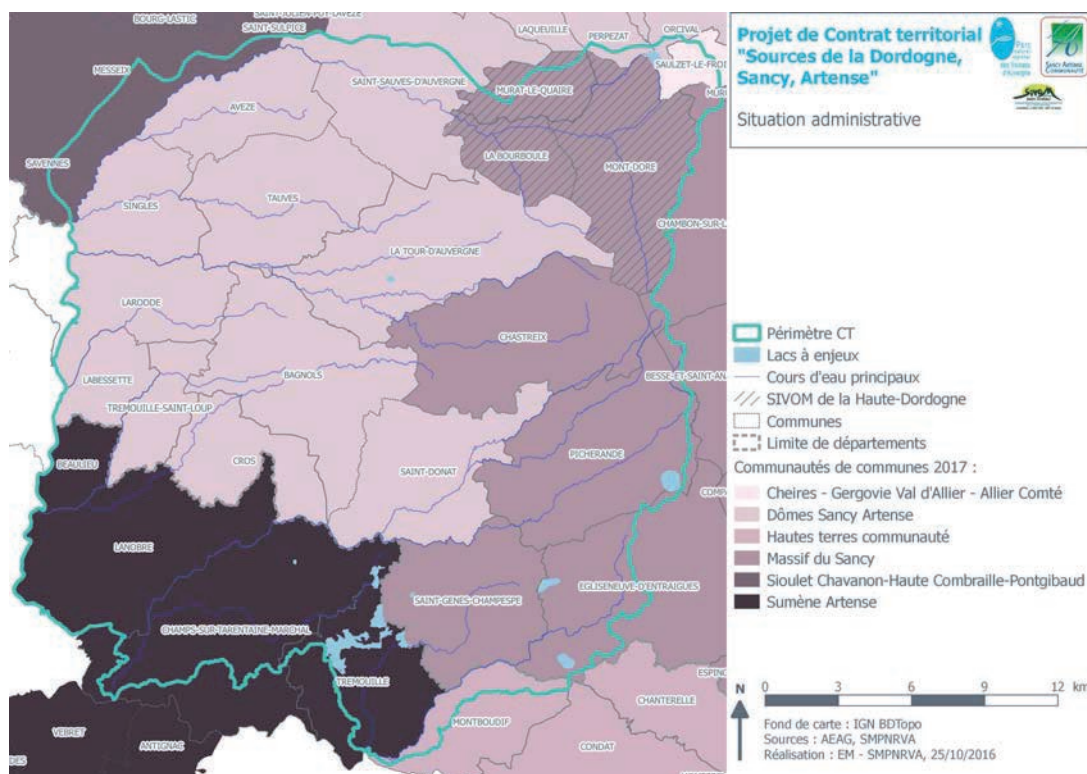
Séance du 2 mars 2017

Participation au Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense : Vue la directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ; Vu le code de l'environnement ; Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu l'arrêté préfectoral du 01/12/2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Présentation du contexte général

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de **Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense** construit par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le SIVOM de la Haute-Dordogne et Sancy Artense communauté est en cours d'élaboration.

Le contrat territorial a pour ambition d'améliorer la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions ponctuelles et



diffuses et de préserver ou restaurer le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques. Pour arriver à ces objectifs, le contrat territorial s'appuie sur la mise en oeuvre d'actions programmées sur un territoire hydrographique cohérent et portées par un ensemble de partenaires.

Le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense s'inscrit dans le cadre des grandes priorités du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et du programme de mesures correspondant.

Ce projet sera mis en œuvre pour une durée de

5 ans, à compter de début 2017. A ce titre, Monsieur le Maire propose de participer à la démarche et d'être signataire du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense. Cette décision permettra à la commune

de valoriser ses actions en faveur d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques et de bénéficier de financements spécifiques associés, dans le cadre d'un projet commun. Il est prévu que le document contractuel, officialisant les engagements des partenaires du projet, soit signé en début d'année 2017.

Programme d'actions et plan de financement prévisionnel : Basé sur un travail de diagnostic des enjeux liés à l'eau et de concertation avec les acteurs du territoire, un programme d'actions ambitieux a été proposé. Il est organisé en 3 volets pour un montant total de 18,4 millions d'euros (voir tableau 1 suivant).

Des fiches actions sous maîtrise d'ouvrage de la commune reprenant ses engagements, ont été intégrées au Contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense, dont le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau 3 suivant.

Tableau 1 : Contenu général du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

Domaine	Type d'actions	AEAG	CD63	CD15	UE	MO	Total
Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau - Lutte contre les pollutions							
A1 – Résorber les points noirs de l'assainissement collectif	- création de 2 stations - réhabilitation de 7 stations - travaux sur 11 réseaux	3 210 067 €	1 596 350 €	186 068 €	-	1 958 856 €	6 951 341 €
A4 – Limiter les impacts des activités agricoles	- gestion des effluents - accompagnement de la fertilisation - aide aux changements de pratiques	1 583 161 €	-	-	1 594 331 €	2 694 904 €	5 943 167 €
A7 – Préserver la ressource en eau	- élaboration de DUP et mise en œuvre des prescriptions	391 705 €	86 413 €	-	-	122 413 €	600 530 €
Volet B : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques							
B1 - Restaurer la ripisylve	- restauration de 64 km - entretien de 121 km	161 537 €	47 994 €	7 018 €	-	58 512 €	275 062 €
B2 - Restaurer les berges piétinées	- aménagement de 46 abreuvements - aménagement de 13 franchissements	69 780 €	7 152 €	-	-	39 368 €	116 300 €
B3 - Restaurer la continuité écologique	- étude de 20 obstacles anthropiques - travaux sur 30 obstacles en liste 2	1 271 503 €	49 201 €	3 500 €	510 300 €	461 902 €	2 296 005 €
B4 - Renaturation de cours d'eau	- restauration d'un ruisseau dévié	39 000 €	13 000 €	-	-	13 000 €	65 000 €
B5 - Préserver/restaurer les zones humides	- inventaire des zones humides sur 12 300 ha - Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (60 conseils) - restauration de 150 ha de zones humides	147 800 €	12 000 €	1 750 €	36 200 €	45 000 €	241 000 €
B6 - Restaurer les berges et BV des lacs patrimoniaux	- synthèse sur le lac Crégut - préservation des lacs patrimoniaux	13 500 €	-	-	19 500 €	2 000 €	35 000 €
B7 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	- lutte contre les Renouées du Japon (dont écopâturage caprin)	42 650 €	1 200 €	-	-	29 150 €	73 000 €
B8 - Préserver la capacité d'accueil des espèces patrimoniales	- inventaires et amélioration d'habitats de papillons, libellules, amphibiens, écrevisses	151 950 €	-	-	45 150 €	39 400 €	236 500 €
Volet C : Animation, suivi, communication							
C1 - Moyens humains	- 1 animateur général - 1,6 techniciens de rivière - 1 animateur agro-environnemental	543 226 €	105 870 €	6 000 €	108 209 €	182 805 €	946 110 €
C2 - Suivis techniques	- suivis qualité de l'eau, piscicoles - amélioration des connaissances	175 000 €	49 000 €	20 000 €	10 000 €	16 000 €	270 000 €
C3 - Etudes préalables	- Déclarations d'Intérêt Général - Etudes Gouvernance "Eaux"	123 500 €	17 800 €	8 000 €	-	29 700 €	179 000 €
C4 - Communication	- communication	63 750 €	1 100 €	550 €	27 000 €	68 100 €	160 500 €
		7 988 129 €	1 987 080 €	232 886 €	2 350 689 €	5 760 710 €	18 379 515 €

L'ensemble de ces opérations mobilise 33 maîtres d'ouvrage différents.

Afin d'optimiser la mise en œuvre des actions, les moyens humains ont été mutualisés à raison de :

- 1 **animateur** à temps plein porté par le syndicat mixte du Parc des Volcans jusqu'en septembre 2018
- 1 **technicien de rivière** à temps plein porté par Sancy Artense communauté et intervenant sur l'ensemble du territoire hors SIVOM de la Haute-Dordogne (0,6 ETP dédié)

Pour les actions mutualisées, deux **clés de répartition de l'autofinancement** ont été validées en comité de pilotage. Leur déclinaison fournit les participations financières prévisionnelles suivantes qui seront affinées au fil des ans avec les consultations et la précision des actions.

Tableau 2 : Plan de financement prévisionnel des actions mutualisées du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

Structure	Clé 1 Taux	Animation générale	Etude Gouvernance	Clé 2 Taux	TR	CATZH	Total des prévisions	
		Montant	Montant		Montant	Montant	2017	2017- 2021
		2017	2017		2017	2017		
Dômes Sancy Artense	40,0%	1 788 €	6 400 €	51,0%	4 080 €	1 785 €	14 053 €	55 808 €
Sumène Artense	20,0%	894 €	3 200 €	30,0%	2 400 €	1 050 €	7 544 €	30 694 €
Massif du Sancy	40,0%			19,0%				25 595 €
Besse	0,5%	22 €	80 €	0,5%	40 €	18 €	160 €	160 €
Chambon-sur-Lac	0,5%	22 €	80 €	0,5%	40 €	18 €	160 €	160 €
Chastreix	5,5%	246 €	880 €	5,5%	440 €	193 €	1 758 €	1 758 €
Egliseneuve	2,0%	89 €	320 €	3,0%	240 €	105 €	754 €	754 €
Picherande	4,5%	201 €	720 €	5,5%	440 €	193 €	1 554 €	1 554 €
Saint-Genès	3,0%	134 €	480 €	4,0%	320 €	140 €	1 074 €	1 074 €
SIVOMHD	24,0%	1 073 €	3 840 €				4 913 €	4 913 €

Tableau 3 : Plan de financement prévisionnel des actions du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense portées par la commune

Coût estimatif							
Type d'actions	Echéancier					Montant	
	2017	2018	2019	2020	2021	€ HT	€ TTC
Etude schéma directeur		10 000 €				10 000 €	12 000 €
Mise en œuvre des travaux – réseau				A définir		A définir	
Mise en œuvre des travaux - station				A définir		A définir	
Total (€)							

Plan de financement prévisionnel							
Type d'actions	Montant prévu	Agence de l'eau Adour-Garonne		Conseil départemental 63		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude schéma directeur	10 000 €	50%	5 000 €	30%	3 000 €	20%	2 000 €
Mise en œuvre des travaux – réseau	A définir	35%		40%		25%	
Mise en œuvre des travaux - station	A définir	35%		40%		25%	
Total (€ HT)			5 000 €		3 000 €		2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le portage de l'animation générale par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- Approuve le principe de participer au Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et met en œuvre les moyens techniques et financiers à engager selon le plan de financement prévu;
- Donne mandat au Maire pour signer le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense ;

- Approuve la clé de répartition des frais relatifs aux moyens humains mutualisés ainsi que les frais relatifs aux études globales et suivis à mettre en œuvre afin de mesurer l'impact des actions menées et autorise le Maire à signer la convention d'entente intercommunautaire qui formalisera ces aspects ;
- Valide le programme d'actions prévisionnel et son plan de financement et s'engage à le mettre en œuvre selon le calendrier prévu sous condition de l'attribution des subventions indiquées ;
- Inscrit les crédits correspondants au budget pour la période 2017-2021 ;
- Autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des financeurs pour la réalisation des actions prévues en 2017 au titre du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et s'engage à en informer la structure coordinatrice du contrat ;

Clés de répartition pour le financement des actions mutualisées – déclinaison annuelle prévisionnelle

Structure	Clé 1 Taux	Animation générale					Etude Gouvern.	Clé 2 Taux	TR					CATZH				DIG	Montants prévisionnels pour la durée du CT (€)						
		Montant (€)					Montant		Montant (€)					Montant (€)				Montant							
		2017	2018	2019	2020	2021	2017		2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2018	2017	2018	2019	2020	2021	Total	
Dômes Sancy Artense	40,0%	1788	4000	4000	4000	4000	6400	51,0%	4080	4080	4080	4080	4080	1785	3570	3570	1785	510	14053	12160	11650	9865	8080	55808	
Sumène Artense	20,0%	894	2000	2000	2000	2000	3200	30,0%	2400	2400	2400	2400	2400	1050	2100	2100	1050	300	7544	6800	6500	5450	4400	30694	
Massif du Sancy	40,0%		4000	4000	4000	4000		19,0%		1520	1520	1520	1520		1330	1330	665	190		7040	6850	6185	5520	25595	
Besse	0,5%	22					80	0,5%	40					18					160					160	
Chambon-sur-Lac	0,5%	22					80	0,5%	40					18					160					160	
Chastreix	5,5%	246					880	5,5%	440					193					1758					1758	
Egliseneuve	2,0%	89					320	3,0%	240					105					754					754	
Picherande	4,5%	201					720	5,5%	440					193					1554					1554	
Saint-Genès	3,0%	134					480	4,0%	320					140					1074					1074	
SIVOMHD	24,0%	1073					3840												4913					4913	

Travaux d'enfouissement route de la Tour d'Auvergne – travaux supplémentaires -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux qui ont eu lieu sur la route de Tinaire, la tranchée était à la charge de la Commune. L'Entreprise Electrique a dû effectuer des travaux supplémentaires suite à des rochers sur le trajet de la tranchée pour un montant de 2 590,24 € H.T. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de l'Entreprise Electrique domiciliée à 18, rue de la Gantière – BP 324 – 63009 CLERMONT-FERRAND Cedex 1, pour un montant de 2 590,24 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

Autorisation de paiement des dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2017 -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achat du garage de Mr GUILLAUME Jean-Jacques, il y a nécessité de payer cet achat en dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2017. Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget de l'année précédente.

Séance du 14 mars 2017

Organisation de la fête de la gentiane - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux réunions ont eu lieu avec les associations de Picherande pour l'organisation de la Fête de la Gentiane. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'organiser la Fête de la Gentiane les 14 & 15 août prochain avec l'aide des associations de Picherande.

Séance du 7 avril 2017

Vote des comptes administratifs 2016

Les comptes ont été acceptés et votés à l'unanimité des membres présents.

COMPTES ADMINISTRATIFS VOTÉS A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS		
COMMUNE	Excédent de fonctionnement : 48 285,45 €	Déficit d'investissement : 461 563,58€
EAU	Excédent de fonctionnement : 183 785,62 €	Excédent d'investissement : 132 840,82 €
ASSAINISSEMENT	Déficit de fonctionnement : 3 684,49 €	Excédent d'investissement : 105 893,50€
LOTISSEMENT	Excédent de fonctionnement : 229 117,67 €	
CCAS		

Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

Il a été décidé de ne pas changer le taux des différentes taxes.

	Taux communal	Taux moyen 2016 au niveau national	Taux moyen 2016 au niveau départemental	Taux communaux à ne pas dépasser pour 2017
Taxe d'habitation	11,00 %	24,38	24,49	51,18
Taxe foncière (bâti)	14,67 %	20,85	21,80	53,22
Taxe foncière (non bâti)	47,32 %	49,31	81,23	199,46

Renouvellement de la ligne de trésorerie de 250.000 € pour 1 an, renouvelée auprès du Crédit Agricole Centre France au taux 0,329 % + 1,20 % de marge. La commission d'engagement est de 500 €.

Encaissement d'un chèque - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 100 € de la part d'Odile FALGOUX, suite à son mariage célébré à la mairie de Picherande. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce favorablement pour l'encaissement de ce chèque.

Subvention aux associations de Picherande - Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Massif du Sancy accorde 2 000 € de subvention pour les animations qui ont lieu à Picherande. Le Conseil Municipal décide de répartir cette somme aux six associations de Picherande. Monsieur le Maire rappelle que suite à un oubli dans le cahier de prise de notes des réunions du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016, l'association Festy Picherande n'a pas reçu de subvention pour l'année 2016 d'un montant de 500 €. Donc le versement se fera sur l'année 2017. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de répartir la subvention de la Communauté de Communes de la façon suivante : 333 € à l'Association Festy Picherande, 333 € à Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui, 333 € au Club des Genêts d'Or, 333 € à la Société de Chasse, 333 € à l'Association du Lac de Gayme, 333 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, de rattraper l'oubli de l'an dernier, en versant 500 € de subvention à l'association Festy Picherande. D'autres subventions communales pourront être attribuées aux associations qui les demanderont selon leurs besoins.

Subvention pour « la Farandole du Temps » - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « La Farandole du temps » a transmis une demande de subvention. Il demande au Conseil de soutenir cette association afin de lui permettre de développer ses activités d'animation au bénéfice des résidents de l'hôpital de Condat. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 150 €.

Subvention pour « la Tour Karaté Gym » - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « La Tour Karaté Gym » a transmis une demande de subvention. Il demande au Conseil de soutenir cette association sportive, car elle accueille des enfants de Picherande. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 100 €.

Mise à disposition d'un local pour la société de chasse de Picherande - Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de mise à disposition d'un local situé à La Blatte (anciens sanitaires du camping municipal) à la Société de Chasse de Picherande. Aucun loyer ne sera demandé à la Société de Chasse, la consommation d'eau sera à la charge de la Société de Chasse, la facturation sera établie à son nom, la convention sera établie pour 9 ans à partir du 1^{er} avril 2017 et sera renouvelée à chaque échéance par tacite reconduction pour la même durée, une convention type reprenant ces modalités sera proposée à la Société de Chasse. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'approuver les modalités de mise à disposition d'un local à la Société de Chasse de Picherande selon les termes de la convention type ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Société de Chasse de Picherande pour laquelle un local sera mis à disposition.

Portes sectionnelles – choix du fournisseur - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux travaux envisagés sur le bâtiment communal où seront entreposés les deux chasse neige, deux entreprises sont venues sur place et ont fourni des devis pour la fourniture et pose de deux portes sectionnelles.

A savoir : Günther France et Entreprise BESSE

Après étude de ces devis le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'Entreprise BESSE domiciliée ZI de la Tuilerie 19110 BORT LES ORGUES pour la réalisation et la pose de deux portes sectionnelles, pour un montant de 7 057,50 € H.T.

Achat d'une épareuse – choix du fournisseur - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'épareuse doit d'être changée. Il a contacté et rencontré cinq sociétés pour avoir des devis.

A savoir : Ets Jean FOURNIAL, VACHER S.A.S., FAURE AGRICULTURE, BMA 63, CHAPPE 63.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la société CHAPPE 63 domiciliée à ISSOIRE pour l'achat d'une épareuse, pour un montant de 18 700 € H.T. avec une reprise de 3 000 € de l'ancienne épareuse.

Séance du 20 avril 2017

Choix des régisseurs lors de la fête de la Gentiane - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de se prononcer sur le choix des régisseurs pour la Fête de la Gentiane 2017. Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer régisseurs titulaires de la fête de la Gentiane Serge CHAMOUX et Christine CONDROYER – DE BENEDICT.

Amortissement immobilisation service Eau - Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il faut amortir la somme de 5 283,76 € inscrite au compte 2158 « Installations, matériel et outillage », concernant les travaux sur la conduite d'eau potable au lieu-dit Ravel. Le Conseil Municipal décide d'amortir cette somme sur une durée de 5 ans. Montant de l'immobilisation : 5 283,76 €, Amortissement de l'année : 1 056,75 €

Séance du 30 juin 2017

Vente de terrain à Ravel - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'achat de terrain au lieu-dit « Ravel » de Mr CHAZAL Paul. Celui-ci souhaite acquérir un morceau de terrain se trouvant à l'arrière de la parcelle Section ZV n° 67, appartenant au domaine public de la Commune de Picherande. Il informe que le géomètre a établi le document d'arpentage et que le service des domaines a été contacté pour estimer la valeur vénale de ce morceau de terrain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente d'un morceau de terrain de 151 m² se trouvant à l'arrière de la parcelle Section ZV n° 67 appartenant au domaine public de la Commune de Picherande à Mr CHAZAL Paul, décide que les frais, se rapportant à cette opération, sont à la charge de l'acquéreur.

Création d'une aire de camping car - Choix du maître d'œuvre - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de créer une aire de camping car sur l'ancien camping municipal. Monsieur BRUN Bruno nous a transmis un devis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis de Monsieur BRUN Bruno, domicilié 114, Avenue de la Libération 63 000 CLERMONT-FERRAND, pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de camping-car, d'un montant de 1 050 € H.T..

Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy - Aux termes des dispositions de l'article 60 de la loi 2010-1563 du 15 décembre 2010 de réformes des Collectivités Territoriales. VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; VU la délibération de la communauté de communes du Massif du Sancy du 07 juin 2017 portant modification statutaire de l'EPCI ; VU le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération ; En application des articles L 5211-16 et suivants et L 5214-16 et suivants du CGT, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces statuts, à compter de leur notification. A défaut de réponse dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Massif du Sancy, tels que définis par délibération du Conseil communautaire en date du 07 juin 2017.

Résultat du vote : - Voix pour : 6 - Voix contre : 0 - Abstention : 0

Fixation du prix de remplacement de la vaisselle de la salle socioculturelle - Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix du remplacement de la vaisselle cassée lors de la location de la salle socioculturelle. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide que tout matériel cassé, détérioré ou perdu sera facturé aux utilisateurs suivant le prix fournisseur.

Contrat de maintenance pour les radars pédagogiques - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de renouveler le contrat de maintenance pour les deux radars pédagogiques avec ElanCité. Il nous propose les prix suivants pour les deux radars : Décembre 2017: 272,60 €, Décembre 2018: 398,00 € HT, Décembre 2019 : 398,00 € HT, Décembre 2020: 125,40 € H.T.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal accepte le devis d'Elan Cité, pour le contrat de maintenance pour les deux radars pédagogiques pour 4 ans.

Questions diverses du Conseil Municipal

12 janvier 2017

- ✓ **Appartement de la poste** : une réunion pour le début de chantier aura lieu le mardi 17 janvier à 13 h 30.
- ✓ **Pré Dernier** : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande d'achat du bâtiment de Pré Dernier. Voir si on a le droit de le vendre.
- ✓ **Ponts** : le Conseil Municipal décide de limiter les tonnages des ponts communaux à 20 tonnes.
- ✓ **Travaux** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des arbres seront coupés dans le chemin de Merdanson.
- ✓ **Eau potable** : des travaux sont prévus de chez Mr MENERATH au captage dans le bois Gayme, faire une demande d'étude et de subvention auprès du Conseil Départemental.
- ✓ **Fête de la Gentiane** : prévoir une réunion avec les associations.
- ✓ **Baux** : Mise à jour des baux, application de la loi : 1 vote contre et 10 votes pour.

2 mars 2017

- ✓ **Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'instaurer une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), conformément aux décrets n° 2002-61 du 14 janvier 2002, qui vise à attribuer forfaitairement une indemnité mensuelle liée au grade des agents titulaires ou non, en dehors de toute réalisation effective d'heures supplémentaires ou de travaux supplémentaires. Il conviendra d'instaurer cette indemnité et de fixer les taux dans une prochaine délibération.
- ✓ **Demande d'inscription sur la liste d'affouage** : Pierre CHABAUD a demandé son inscription sur la liste de Gayme & Autres, le Conseil Municipal a accepté.
- ✓ **Fête de la Gentiane** : Christine DE BENEDICT expose que dans l'état actuel du Conseil Municipal, il semble difficile d'organiser la fête de la Gentiane en 2017. Une rencontre est prévue avec les associations de la Commune de Picherande afin d'envisager une collaboration.
- ✓ **PLU** : Les réserves et les photos des burons ont été transmis à Mr DESCOEUR. L'enquête publique sera organisée par le cabinet par la suite.
- ✓ **Baux** : Réunion mardi 7 mars à 20 h 30 avec les conseillers chargés des baux. Sont convoqués Michel CHERRIERE, Frédéric ECHAVIDRE, Laurent ECHAVIDRE, Rémi CHABAUD.
- ✓ **Préparation du budget 2017** :
 - * **Epareuse** : Prévoir environ 20 000 € au budget

*** Mini fraise à main :** Prévoir environ 5 000 € au budget

*** Matériel pour la salle socioculturelle :** Prévoir environ 1 000 € au budget + meuble fermé

*** Habillage de la cabine à livres :** L'imprimerie de Bort a transmis un devis montant de 95,52 €.

- ✓ **Salle socioculturelle :** finaliser l'accès handicapé à la salle. Rampe d'accès à voir avec l'entreprise BESSE de Bort-les-Orgues.
- ✓ **Nouveau garage :** mettre en place des WC pour les agents communaux dans ce garage. WC de chantiers : Monsieur le Maire s'en occupe.
- ✓ **Toilettes sèches :** Demander une subvention à la Communauté de Communes du Sancy dans le cadre de l'aménagement touristique.
- ✓ **Parcours VTT et biathlon :** Aménagement prévu autour du lac de Gayme.
- ✓ **Sapins de Noël :** proposition de l'ONF de planter des sapins sur un terrain sectionnal. Les sapins seront vendus au bénéfice de l'école.
- ✓ **Bâtiment de Pré Dernier :** demander à Mr SEPCHAT de remettre l'électricité.

14 mars 2017

- ✓ **Déneigement :** problème pour le chemin privé « aux Veyssats ». Nécessité de rencontrer William PHELUT afin d'envisager une convention.
- ✓ **Fête de la Gentiane :** point sur les dépenses à envisager pour la fête de la gentiane. Recontacter Monsieur SAPPEZ pour évaluer les dépenses (transport). Prochaine réunion avec les associations le 29 mars 2017 à 20 h.
- ✓ **Local des chasseurs :** voir pour établir une convention avec la Société de Chasse de Picherande pour la mise à disposition du local. La société aura à prendre une assurance.
- ✓ **Lotissement Le Garet :** Patrice GOIGOUX se porte acquéreur pour 1 000 m² du dernier lot.
- ✓ **Investissements à prévoir :**
 - **Fraise à neige :** l'utilisation de cette fraise pour les logements sociaux donnera lieu à une facturation pour la Communauté de Communes du Massif du Sancy.
 - **WC :** le devis pour les wc à installer dans le nouveau garage s'élève à 2 200 €.
 - **Vaisselle :** le devis pour la vaisselle de la salle socioculturelle s'élève à 2 000 €. Passer la commande vaisselle + meuble.
 - **Signalisation :** les panneaux pour le lac, les ponts et la salle socioculturelle ont été commandés.
 - **Garage du GECS :** aménagement à prévoir : portes sectionnelles pour les chasse-neiges. Attente de devis de l'entreprise BESSE et de la société GÜNTHER.
- ✓ **Appartement de la poste :** l'isolation plancher/plafond est faite.
- ✓ **Four de Tinaire :** l'agrandissement du parking du four par les agents communaux est en cours.
- ✓ **Arbres :** rendez-vous pris avec l'ONF pour abattre les sapins derrière chez Raymond MANDOU à La Beaubie, le 15 mars 2017 à 9 h.
- ✓ **Dépôt de gerbe du 19 mars :** + vin d'honneur.
- ✓ **Programme voirie :** envisager une visite des chemins pour hiérarchiser les besoins.
- ✓ **Salle des fêtes :** envisager un aménagement avec achat de terrain à l'arrière, remplacement des fenêtres et mise aux normes.
- ✓ **Demande de Bernard JOUM :** aménagement du départ de la piste de VTT au Lac (utilisation de la mini-pelle de la Commune).

- ✓ **Élagage** : la demande est faite pour le chemin de Chevanel.
- ✓ **Problème de déclassement d'un bâtiment agricole désaffecté** : le changement de destination d'un bâtiment doit être demandé lors de l'enquête publique, à réception du PLU. Courrier à la DDT : le Conseil Municipal a décidé d'être favorable au déclassement de ce bâtiment.
- ✓ **Sectionnaux** : une réunion d'information pour l'attribution des sectionnaux aura lieu le vendredi 31 mars 2017 à 21 h.

7 avril 2017

- ✓ **Subventions salle socioculturelle** : Monsieur le Maire informe du versement des subventions suivantes : DETR 120 150 €, FIC 84 000 € et FIC exceptionnel 60 867 €.
- ✓ **Convention déneigement** : conclue entre la Commune de Picherande et Mme Hélène PHELUT.
- ✓ **PLU** : suite à la conversation avec Mr François DESCOEUR, un planning a été envisagé comme suit :
 - le PLU sera arrêté par délibération fin mai début juin.
 - il sera déposé auprès des services de l'État durant l'été.
 - l'enquête publique aura lieu à l'automne.
 - il sera approuvé par délibération en fin d'année.
- ✓ **SIEG** : envisager un éclairage permanent pour le carrefour des Veyssettes, coût estimé à 500 €.
- ✓ **Fleurissement du Bourg** : les pots seront amenés mardi 11 avril à Nescher.
- ✓ **Pré Dernier** : demander à Mr Jean-Paul SEPCHAT d'installer l'électricité pour le local grange de Pré Dernier et demander à Mr Mathieu DUFOSSÉ un devis pour rénover le plancher de ce bâtiment.
- ✓ **Permanence bureau de vote** :
 - de 8 h 00 à 11 h 40 : Serge CHAMOIX et Denis CHABAUD
 - de 11 h 40 à 15 h 20 : Christian GOIGOUX et Michel RISPAL
 - de 15 h 20 à 19 h 00 : Christine CONDROYER – DE BENEDICT – Bernard JOUM

20 avril 2017

- ✓ **Pré Dernier** : voir avec Marie-Christine CHABAUD de Charraire pour stocker les chars fleuris lors des travaux du plancher. Sinon au bâtiment du Paillaret.
- ✓ **Liste des ayants-droits de la liste d'affouage** :
 - Charraire : 7 ayants-droits
 - La Morangie : 14 ayants-droits
 - Charraire – Rochon : 2 ayants-droits
 - Gayme & Autres : 32 ayants-droits
 - Falaitouze & Autres : 12 ayants-droits
- ✓ **SICTOM des Couzes** : Christine donne un compte rendu de la réunion du 12 avril 2017.

30 Juin 2017

- ✓ **Echange de terrain entre Mr Philippe ODET et la Commune de Picherande** : renvoyé au prochain conseil municipal pour vérification des documents.
- ✓ **Randonnées** : Yves LARTIGUE a transmis ses devis concernant les randonnées d'accueil et la fête de la Gentiane, le Conseil Municipal accepte ces devis pour un montant de 100 € par randonnée.

Le Pôle de Lecture Publique du Sancy

Le Pôle de Lecture Publique du Sancy est un service de la communauté de communes du Massif du Sancy mis en place dès 2006 pour favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous. Il est constitué de **3 Médiathèques et 9 Bibliothèques**.

Il fonctionne en réseau et il est possible pour ses usagers d'emprunter, réserver et rendre les documents **dans toutes les structures**.

La consultation des documents est libre, mais **l'emprunt nécessite d'être abonné**. Cet abonnement permet d'emprunter, pour une durée déterminée, jusqu'à 14 documents : **Livres, revues, CD, DVD, jeux...**

La **Médiathèque numérique du Puy de Dôme** propose également aux abonnés un service en ligne, accessible d'un ordinateur, d'une tablette d'un téléphone ou d'une liseuse... et qui permet d'emprunter des livres numériques, de visionner des films, d'écouter de la musique ou d'accéder à des cours d'auto-formation en ligne (inscription auprès des bibliothécaires).

Les abonnés ont également la possibilité, via le site du PLP (site en construction), de créer un compte lecteur et d'accéder en toute confidentialité à un espace personnalisé (emprunts, réservations, suggestions, historique de prêt).



Le Pôle de Lecture Publique accueille aussi bien les personnes résidant de façon permanente sur le territoire (ou disposant d'une résidence secondaire), que les vacanciers.

Les permanences du personnel de la médiathèque de Besse seront affichées en mairie.



Cotisation annuelle :

Résidents de la communauté de communes :

Adulte : 8,00 € / Enfant : 4,00 €

Résidents hors de la communauté de communes :

Adulte : 12,00 € / Enfant : 8,00 €

Cotisation mensuelle :

Vacanciers : **5,00 €** (+ caution de 50,00 euros)

Une cabine à livres à Picherande

La cabine téléphonique n'étant plus utilisée, nous avons eu l'autorisation de la garder, et nous l'avons transformée en « cabine à livres ».

En service depuis le mois de mai, elle permet à tout un chacun de prendre un livre, de le lire, de la remettre, ou pas, de le garder si on désire, de le prêter à son voisin, etc....

Le même système est à votre disposition à la bibliothèque, qui est ouverte aux horaires de la mairie. En dehors des livres et des revues estampillées « médiathèque de Besse », tous les ouvrages sont à votre disposition.



Carte Nationale d'Identité (CNI)

La procédure pour obtenir une carte nationale d'identité a changé. En effet, depuis le 28 mars 2017, certaines mairies ne pourront plus délivrer de carte nationale d'identité, cette dernière devenant biométrique.

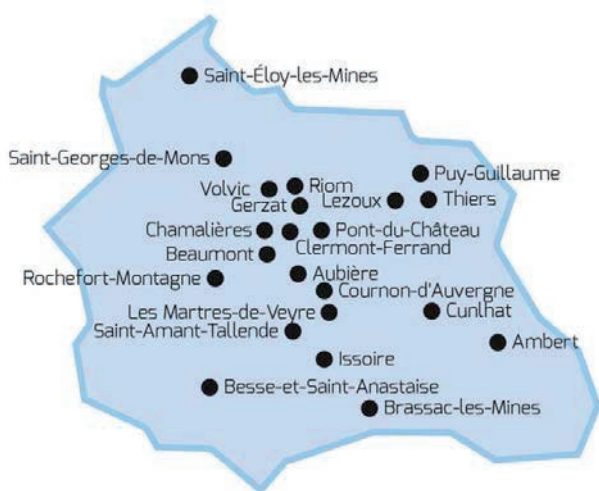
À partir de cette date, et dans le cadre du plan « préfectures nouvelle génération » qui s'appuie sur la numérisation et les téléprocédures, les demandes de carte nationale d'identité seront en effet traitées de la même manière que les passeports biométriques.



La mairie de Picherande, ne pourra donc plus délivrer de carte d'identité. Pour faire ou refaire sa carte, il faudra désormais s'adresser à une commune équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales (DR), et ce quelque soit son domicile. Seules ces mairies pourront instruire les demandes, puis délivrer les cartes d'identité.

Cet équipement informatique sécurisé permet de numériser la demande de carte et de scanner les empreintes digitales du demandeur. L'objectif des pouvoirs publics est de sécuriser les dispositifs et ainsi limiter la fraude, notamment l'usurpation d'identité.

Dans le Puy-deDôme, 26 communes sont équipées du dispositif de recueil. La mairie équipée la plus proche de Picherande est celle de **Besse et Saint-Anastaise**.



Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site « Service-Public.fr » et Accueil particuliers → Papiers - Citoyenneté → Carte nationale d'identité → Pré-demande de carte d'identité → Accéder au service en ligne.

Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Conservez le numéro de votre pré-demande : il est indispensable à la mairie. Le guichet récupérera vos données grâce à ce numéro, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Nous regrettons de ne plus pouvoir rendre ce service dans notre commune.

Nous pensons surtout aux personnes âgées, avec cette nouvelle réforme, certains ne referont pas leur carte d'identité.

Deux problèmes vont se poser : - la pré-demande à faire sur Internet, tout le monde ne possède pas internet,

- la nécessité de se rendre dans une autre mairie pour finaliser la démarche.

Cela fait partie de l'évolution technologique, mais les habitants du village devront faire, au mieux, 15 km jusqu'à Besse et Saint-Anastaise, pour obtenir leur nouvelle carte d'identité. Ce sera un problème pour ceux qui n'ont pas de véhicule. Des solutions seront trouvées au cas par cas pour satisfaire aux demandes – Prenez contact avec la mairie.

Marché de Noël des écoles

Cette année encore, le marché de Noël a permis de réaliser un joli bénéfice pour l'école : 3 461,14 € (les comptes détaillés de la coopérative scolaire sont consultables auprès de la direction de l'école) sur la vente des tickets de tombola, de la buvette, du stand, des repas, des crêpes et des sapins.

Rappelons que le bénéfice de cette vente permet à l'école de financer des sorties, l'achat de fournitures, de jeux éducatifs et pédagogiques, des livres...

Les enfants sont toujours aussi enthousiastes à l'idée de réaliser leur propre création de Noël.

Parmi elles, des pingouins sur ardoise, des étoiles de décoration, des anges, des présentations en verre, des bougeoirs,...

Un grand merci à Sylvie pour son aide, ses idées et son investissement pour la préparation et la mise en place de ce marché ainsi qu'aux bénévoles qui contribuent par leur participation au bon déroulement de cette journée appréciée par les familles.



Des ateliers à l'association Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui

Atelier mosaïque

Cette nouvelle activité artistique a été mise en place cet hiver mais nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements.

Cet artisanat traditionnel est très ancien (fresques du Moyen Age) on le retrouve partout dans le monde mais il tend à disparaître.

Nous avons voulu reprendre la pratique de gestes ancestraux, le maniement de certains outils et la réalisation de petits travaux d'ordre utilitaire ou artistique.



La mosaïque permet l'étude du graphique et du dessin, de la couleur et du ton en jouant avec les contrastes, de différentes matières et de l'histoire de l'art. C'est une parfaite pratique « anti-stress » avec un relâchement profond. Il en résulte un grand calme intérieur.

Nous devons faire preuve de patience, d'habileté et de créativité.

Elle permet de s'exercer sur différents supports : bois, médium, poterie, plâtre, verre... avec différents matériaux : émaux de Briare, grès cérame, pâtes de verre, marbre, morceaux de carrelage ou de vaisselles, cailloux...

Après avoir choisi le modèle, il faut le reporter sur le support choisi, découper les tesselles et les coller de manière à reproduire des dessins géométriques ou pictoraux. Les joints unifient ensuite l'ensemble du travail et sont un élément déterminant dans l'aspect final de la mosaïque (couleur importante, nettoyage...)

Tout un apprentissage ! Heureusement, nous avons Monique et Yolande qui sont nos guides et dont nous écoutons les conseils avisés.

Atelier informatique

Grâce à Agnès, animatrice de l'association Générations Mouvement à laquelle nous adhérons, quelques uns de nos membres ont pu se familiariser avec les rudiments de cette technologie.

Cette adaptation devient une nécessité car l'informatique est omni présente. Nous n'avons plus le choix : les administrations correspondent avec les usagers par le numérique, la déclaration de revenus va se faire en ligne... C'est une ouverture vers la communication, la connaissance, la vie sociale, le commerce électronique...

Des tâches simples peuvent s'effectuer, parmi beaucoup d'autres : la navigation sur internet, la consultation d'une photothèque, l'écoute de musique, le téléchargement de films, l'accès à des jeux en réseaux...



A nous de découvrir toutes les ressources de cet immense progrès technique : un autre stage informatique aura lieu en automne pour nos membres les plus perfectionnés.

Ces formations sont financées d'une part par la caisse de l'association, d'autre part par les membres participants.

Nous remercions la Municipalité pour la mise à disposition de la salle informatique ainsi que Michel CHANDEZE, directeur de notre école à qui nous souhaitons une bonne retraite.

Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui.



Commémoration du 19 mars



Nous nous devons d'honorer les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, afin, que 55 ans après, elles ne tombent pas dans l'oubli. C'est le sens de la cérémonie qui s'est déroulée à Picherande, en présence des anciens combattants, des sapeurs pompiers, des élus municipaux et des familles des victimes. Ce travail de mémoire est nécessaire pour compenser les plaies qui demeurent encore vives en France et en Algérie. Il convient de transmettre leur histoire aux plus jeunes de nos concitoyens afin que la paix, la solidarité et la tolérance s'érigent en ambition commune.



Commémoration du 8 mai

La cérémonie commémorative du 72^e anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 a eu lieu en hommage aux combattants dont les sacrifices permirent, lors de combats restés dans les mémoires, de ralentir l'avancée de l'armée allemande. Hommage aux femmes et hommes qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire



national et faire triompher la fraternité. Hommage aux Français Libres, audacieux et précurseurs. Hommage aux Résistants de l'intérieur qui choisirent de mener le combat sur le territoire national. Hommage aux victimes de la déportation qui subirent l'innommable. Et souvenir enfin des nombreuses victimes civiles. Une gerbe de fleurs sera déposée, comme le veut la tradition républicaine, devant le monument aux morts.

N'oublions jamais.

Services publics

Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi :
8 h 45 à 11 h 45

Le secrétariat est fermé le samedi.

Tél : 04.73.22.30.84

Mail : mairiedepicherande@orange.fr



Horaires estival du 1^{er} juillet au 3 septembre :

Du 1^{er} au 31 juillet la
mairie sera ouverte
aux horaires habituels

Du 1^{er} au 7 août la
mairie sera ouverte le
matin de 8 h 30 à 12 h

Du 8 au 15 août la
mairie sera ouverte
aux horaires habituels

Du 16 au 27 août la
mairie sera ouverte le
matin de 8 h 30 à 12 h

Du 28 août au 3 septembre la
mairie sera ouverte les après-
midi de 13 h 30 à 16 h 30

Bibliothèque

Ouverture aux horaires de la Mairie

Une « boîte à livres » est à votre disposition au
centre bourg (ancienne cabine téléphonique)

Agence Postale Communale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
9 h 30 à 12 h 00

Du 14 juillet au 15 août
9 h à 12 h

Tél : 04.73.22.34.07

Déchèterie de Besse

Lundi 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Mardi, mercredi, vendredi et samedi :
9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

**Fermeture hebdomadaire le jeudi et le
dimanche**

Tél : 04.73.79.53.16

Ecole du Bois joli

Garderie

Lundi, mardi, jeudi & vendredi
Le matin dès 8 h 00 et le soir jusqu'à 17 h 30

Les enfants ne déjeunant pas à la cantine reviennent à 13 h 20

Mercredi
Le matin dès 8 h 00, puis de 11 h 45 à 12 h 30

En dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

Tél : 04.73.22.33.03

Calendrier électoral 2017

Elections Présidentielles : 23 avril et 7 mai

Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, un second tour a lieu quatorze jours plus tard. Seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se présenter.



Résultats à Picherande

1^{er} tour

Candidats	Nbre de voix
1 – Mr Nicolas DUPONT-AIGNAN	11
2- Mme Marine LE PEN	30
3 – Mr Emmanuel MACRON	59
4 – Mr Benoît HAMON	6
5 – Mme Nathalie ARTHAUD	5
6 – Mr Philippe POUTOU	2
7 – Mr Jacques CHEMINADE	1
8 – Mr Jean LASSALLE	30
9 – Mr Jean-Luc MÉLENCHON	41
10 – Mr François ASSELINEAU	1
11 – Mr François FILLON	49

2^{ème} tour

Candidats	Nbre de voix
1 – Mr Emmanuel MACRON	160
2- Mme Marine LE PEN	47



Elections législatives : 11 et 18 juin

Les 577 députés qui composent l'Assemblée nationale sont élus, pour une durée de 5 ans, selon le scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans chaque circonscription.

Pour être élu dès le premier tour, un candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Si aucun des candidats ne satisfait ces conditions, un second tour est organisé pour lequel ne peuvent se maintenir que les candidats du premier tour ayant réuni au moins 12,5 % des électeurs inscrits. Si cette exigence n'est satisfaite par

aucun ou un seul candidat, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages peuvent se présenter à ce second tour. Au second tour, est élu le candidat qui arrive en tête.

Résultats à Picherande

1^{er} tour

Candidats	Nbre de voix
1 – Mme VICHNIEVSKY Laurence	63
2- Mr BONNET Nicolas	25
3 – Mme NEVEUX Corinne	1
4 – Mr GISCARD D'ESTAING Louis	28
5 – Mme THOMAS Christine	5
6 – Mme CARTA Anne-Marie	9
7 – Mr CHOVIN Marc	12
8 – Mr SERRE Christophe	27
9 – Mme MAINVILLE Josiane	1
10 – Mme LE GUERN Maëlig	1

2^{ème} tour

Candidats	Nbre de voix
1 – Mme VICHNIEVSKY Laurence	87
4 – Mr GISCARD D'ESTAING Louis	45

Elections municipales partielles : 25 juin et 2 juillet

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'article L 258 du code électoral prévoit des élections complémentaires, et non pas un renouvellement intégral, lorsque le conseil municipal a perdu, par l'effet des vacances survenues, le tiers de ses membres. Le mandat du maire, s'il ne démissionne pas, se poursuit dans ce cas jusqu'à son terme. Il appartient alors au maire de tenir compte du résultat des élections et de rechercher, avec la majorité du conseil municipal, les accords nécessaires pour une bonne administration de la commune.

- Les communes de moins de 1 000 habitants :

Les membres des conseils municipaux sont élus au scrutin majoritaire. Au premier tour, la majorité absolue est requise ainsi que le quart des électeurs inscrits. Pour être élu au second la majorité relative suffit.

Depuis la loi du 17 mai 2013, il est nécessaire de présenter sa candidature à l'élection. Les candidats se présentent par candidatures isolées ou groupées. Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement. En outre, le panachage est autorisé.



1^{er} tour

Candidats	Nbre de voix
1 – Mr TALY Michel	118

2^{ème} tour

Candidats	Nbre de voix
1 – Mr ECHAVIDRE Frédéric	109
2 – Mr GUILLAUME Roland	42

Nous remercions chaleureusement Mireille GUILLAUME, Laure CHOUGNY, Marie-France GROSLIER, Martin CAPELY, Daniel EGAL, Dominique LAMBERT, Frédéric ECHAVIDRE, Franck COUDIERE, Daniel FALGOUX, Bernard BOUYON, pour nous avoir aidés à tenir les permanences du bureau de vote.



Lors de la réunion du 10 juillet dernier, Frédéric ECHAVIDRE a été élu 1^{er} Adjoint. La liste des commissions communales et des délégations sont consultables sur le site internet « picherande.fr » et à la Mairie.

RAPPEL



Madame Jeannette BOYER, décédée le 25 juillet 2016 fut élue conseillère municipale suite aux élections du 13 et 20 mars 1977 puis 1^{ère} adjointe le 27 mars 1977 durant le mandat du 27 mars 1977 au 20 mars 1983.



FETE DES ECOLES

13 mai 2017

Cette année, la fête des écoles (Saint-Donat / Picherande) a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Genes-Champespe.

Enseignants, bénévoles et professeur de musique ont contribué à la réussite de ce spectacle avec des élèves préparés et motivés.

Au programme, de la danse sur les chansons « Papaouti », « Je vole », « Mistral gagnant », des sketches, des chants en anglais, des poèmes, de la musique, du chant avec Nikky professeur de musique, de la gym et une mise en scène sur le thème de la plage rythmée par la chanson « Baïla ».

Séquence émotion à la fin du spectacle avec la chanson « Adieu Monsieur le professeur » interprétée par tous les élèves pour le départ en retraite de Michel, professeur des écoles à Picherande depuis 36 ans. Une rose à la main, les élèves ont chanté ensemble et ont offert à leur maître leur rose pour former un énorme bouquet.

Une tombola a été organisée avec de nombreux lots à gagner, ainsi qu'un lâcher de ballons pour clôturer le spectacle. Boissons et pâtisseries (apportées par les parents) étaient en vente. Les bénéfices de ces ventes permettront à l'école de financer les sorties faites durant l'année scolaire.

Comme l'année précédente, joie, rire et bonne humeur étaient au rendez-vous. Nous vous attendons nombreux pour l'année prochaine.



Constructions ou travaux : quels sont les documents à remplir ?



Lors d'un projet de construction, de rénovation ou d'extension, il est très important de prendre contact en amont avec la mairie, afin de préparer un projet conforme aux règlements et ainsi faciliter l'instruction du dossier d'autorisation.

Dans les cas de figure les plus fréquents, les délais d'obtention des autorisations d'urbanisme varient de 1 à 3 mois.

Les tableaux ci-après, visent à rappeler les démarches et les documents nécessaires dans le cadre des projets de travaux les plus fréquents. Ils ne sont donc pas exhaustifs. Si vous n'identifiez pas clairement votre situation dans ces exemples, n'hésitez pas à prendre directement contact avec le service urbanisme.

L'ensemble des formulaires évoqués est disponible en mairie ou sur www.service-public.fr.

Il est bon de rappeler que si la surface de plancher ou l'emprise au sol totale (existante + créée) est supérieure à 170 m², il est obligatoire de recourir à un architecte lors du dépôt de permis de construire.

Dans le cas des personnes morales, le recours à l'architecte est obligatoire quelle que soit la surface créée.

En outre, toutes les formalités présentées doivent être accomplies même si les travaux ne sont pas perceptibles depuis l'espace public ou s'ils sont faits à l'identique de l'existant.

Une fois l'autorisation de réaliser vos travaux acquise et au démarrage du chantier, il est nécessaire de transmettre à la mairie une déclaration d'ouverture de chantier (formulaire Cerfa n°13 407*02). De même, à la fin des travaux, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (formulaire Cerfa n°13408*03) doit être déposée.

Je souhaite m'informer sur le droit de l'urbanisme applicable sur une parcelle :

Certificat d'Urbanisme (CU)

Cerfa n° 13410*04

Délai d'instruction : 1 mois pour le CU informatif / 2 mois pour le CU opérationnel

Certificat d'Urbanisme informatif

Il renseigne sur :

- ✓ les règles d'urbanisme applicables au terrain (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),
- ✓ les limitations administratives au droit de propriété : servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique...
- ✓ la liste des taxes et participations d'urbanisme : taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...

Certificat d'Urbanisme opérationnelle

En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

- ✓ si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- ✓ et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

La durée du certificat d'urbanisme (que ce soit un certificat d'urbanisme d'information ou opérationnel) est de **18 mois** à compter de sa délivrance.

La durée peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas changé.

La demande de prolongation doit être adressée par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme à prolonger, à la mairie au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de 18 mois.

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite. Dans ce cas, l'absence de réponse de la mairie dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut prorogation du certificat d'urbanisme.

Je souhaite construire ou réaliser des travaux sur ma maison :

Déclaration préalable Si création de surface : Cerfa n° 13 404*06 Dans les autres cas : Cerfa n° 13 703*05 ou n° 13 702*05 Délai d'instruction : 1 mois ou 2 mois	Permis de construire : maison individuelle ou ses annexes Cerfa n° 13 406*06 Délai d'instruction : 2 mois
Travaux impactant l'aspect extérieur Ravalement de façade, isolation pas l'extérieur / entretien, réparation ou réfection de toiture / pose de panneaux photovoltaïques / entretien ou remplacement des menuiseries extérieures (volets compris) : percement ou modification d'ouverture (fenêtres de toit comprises) sans création de surface.	Travaux impactant l'aspect extérieur (s'ils s'accompagnent d'une création de surface de plancher ou d'emprise au sol) Percement d'ouvertures (fenêtres de toit comprises) / réfection de toiture
Travaux créant de la surface de plancher ou une emprise au sol Construction ou extension $\leq 20 \text{ m}^2$ / extension $\leq 40 \text{ m}^2$ en zone U du PLU / terrasse / fermeture d'une véranda ou d'un balcon	Travaux créant de la surface de plancher ou une emprise au sol Construction $\geq 20 \text{ m}^2$ / extension $\geq 20 \text{ m}^2$ (hors zone U du PLU / extension $\geq 40 \text{ m}^2$ en zone U.
Changement de destination d'un bâtiment sans modification des structures porteuses ou de la façade Transformation d'un garage en chambre / transformation d'un commerce en habitation, etc...	Changement de destination d'un bâtiment avec modification des structures porteuses ou de la façade Transformation d'une grange en habitation, etc...
Autres travaux Construction d'une clôture / construction d'un mur $> 2 \text{ m}$ / terrassements $\geq 2 \text{ m}$ de haut et $\geq 100 \text{ m}^2$ / coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés. Division foncière sans création d'espaces communs.	
Durée de validité La durée de validité d'une décision de non opposition à la déclaration préalable est de 3 ans. Ce délai peut être prorogé de 2 fois 1 an. La demande de prorogation doit être faite par courrier en double exemplaire 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initiale de votre déclaration préalable. Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie. La mairie dispose de 2 mois pour rendre sa réponse. Si la mairie n'a pas répondu dans un délai de 2 mois, votre demande de prorogation est acceptée.	Durée de validité La durée de validité d'un permis de construire est de 3 ans. Ce délai peut être prorogé de 2 fois 1 an. La demande de prorogation doit être faite par courrier en double exemplaire 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initiale de votre permis de construire. Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie. La mairie dispose de 2 mois pour rendre sa réponse. Si la mairie n'a pas répondu dans un délai de 2 mois, votre demande de prorogation est acceptée.

Permis de construire / Permis d'aménager Cerfa n° 13 409*06 Délai d'instruction : 3 mois	Permis de démolir : Cerfa n° 13 405*05 Délai d'instruction : 2 mois
Travaux concernés Un permis d'aménager est notamment exigé pour : - la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 m et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m²) ; - la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs ou habitations légères de loisirs ; - la réalisation d'opérations de lotissement non soumises à déclaration préalable.	Travaux concernés Un permis de démolir est exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée : - relève d'une protection particulière (exemples : secteur protégé par un plan local d'urbanisme (Plu), secteur sauvegardé, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques) ; - ou est située dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. En effet, le permis de démolir n'est pas obligatoire dans toute la France. Pour savoir précisément si votre projet de démolition est soumis à permis, il convient de se renseigner auprès du service urbanisme.

La Commune étant régie par un Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire est compétent, la DDT ne fait que des propositions d'arrêtés (légaux) si le Maire ne souhaite pas signer les arrêtés que nous proposons il engage sa responsabilité ; les autorisations sont signées au nom du Maire et non au nom de l'Etat.

Les dossiers sont transmis à la DDT - agence Sancy Val d'Allier - afin d'instruire les autorisations conformément au Plan Local d'Urbanisme. Le délai d'instruction varie selon l'autorisation demandée :

Déclaration préalable 1 mois hors périmètre monument historique - 2 mois en périmètre monument historique ;

Permis de construire pour maison individuelle et ses annexes 2 mois hors MH - 4 mois MH ;

Permis autre 3 mois hors MH - 4 mois MH



L'eau : agir pour préserver cette ressource



Bien que l'Auvergne, par rapport à d'autres régions, soit actuellement assez bien pourvue en eau, agir pour préserver cette ressource n'est pas inutile.

Le faible enneigement hivernal n'a pas permis de constituer des réserves d'eau, nous devons donc être vigilants quant à l'emploi de l'eau.

La consommation d'eau potable domestique est de 50 m³ par personne et par an, soit 33 €/personne/an (soit 0,66 €/m³, en comparaison le prix moyen sur le département est de 2,17 €/m³).

Les fuites peuvent représenter d'importantes dépenses d'eau et d'argent inutiles : une famille de 4 personnes consomme environ 200 m³ par an, des valeurs anormalement excessives constatées sur les factures peuvent révéler des fuites importantes. Il est possible de mesurer ces débits perdus, simplement en relevant le compteur d'eau sur une période sans consommation (pas d'ouverture de robinet, de chasses d'eau, etc...). Si le compteur a mesuré un débit, c'est qu'il y a fuite !

L'évènement **Horizons** est né de la volonté des acteurs du territoire de créer un projet culturel novateur pour donner à voir leur patrimoine naturel autrement. Ainsi le Massif du Sancy, territoire de moyenne montagne, est devenu un terrain de création contemporaine. Chaque édition repose sur une dizaine d'œuvres in-situ créées par des artistes internationaux sélectionnés par appel à projets. Elles sont originales et éphémères et se découvrent lors de balades en pleine nature.

Les artistes proviennent d'horizons très divers : arts plastiques, architecture, design, paysage, et répondent souvent à une pratique polymorphe. L'évènement leur offre un contexte d'expression hors-norme avec des espaces à investir riches et grandioses. Ils sont amenés à relever de véritables défis et réalisent aussi des prouesses techniques remarquables.

L'exigence artistique d'Horizons est assurée par la renommée du jury et la qualité des œuvres et des artistes. Horizons affiche des objectifs à la hauteur de ses ambitions :

- o Faire rayonner l'art contemporain par un évènement d'une ambition nationale et internationale ;
- o Développer la création contemporaine en Auvergne et dans le Massif du Sancy ;
- o Développer l'art dans une approche environnementale ;
- o Permettre aux artistes plasticiens d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire ;
- o Croiser les regards et faire rêver, susciter une véritable émotion artistique, toucher les publics les plus larges : la population régionale et locale, les amateurs d'art, les touristes nationaux et internationaux ;
- o Sensibiliser le public à l'art contemporain et à la protection du patrimoine naturel grâce à des activités pédagogiques.



La Nature a-t-elle un prix ?

Œuvre située dans la Hêtraie du Montbert (Picherande)

Par Jérémie RIGAUDEAU

Un arbre déraciné gisant sur le sol, étiqueté, calibré, emballé simplement dans un sac plastique.... Cette installation propose de nous questionner sur les notions de marchandisation. Que considère-t-on aujourd'hui comme produits consommables ? Comment l'Homme exploite la nature ? A-t-on franchi des limites de la production ? L'Homme a-t-il

un droit illimité sur son environnement ? L'artiste dénonce un monde où la prise en compte écologique reste partielle voire absente. L'œuvre est présentée ici à échelle 1, de façon démesurée voire absurde, pour mieux en faire ressortir ces problématiques contemporaines.

Une installation prenant tout son sens grâce au contexte et à l'espace dans lequel il s'inscrit.

Longueur : 7 m Hauteur : 3,20 m Largeur : 2,80 m Bâche, arbre, PVC

Jérémie RIGAUDEAU [Français]

Illustrateur et Plasticien, 32 ans, vit et travaille en Dordogne (24). Formé à l'Ecole des Beaux-arts d'Angers (44).

« Dans une réflexion résolument contemporaine, Jérémie Rigaudeau met un point d'honneur, à travers ses réalisations, à remettre en question la position de l'artiste, celle de ses productions et la médiation mise en place auprès de son public. Le dessin et la pratique graphique sont les clés de voûte de sa démarche artistique dans les médiums qu'ils utilisent et associent. Allant des petits aux grands formats, il accorde plusieurs techniques de composition (collages, installations, photographie, vidéo, art numérique, design...). Une diversité gage d'ouverture et de pluralité. Son talent d'illustrateur et plasticien s'adapte aux environnements, hors des champs d'expositions habituelles, réinterrogeant ainsi les codes de compréhension et de perception. »

Extrait d'un texte de Laura Heurteloup / Journaliste – Culture



Les déchets n'en faites plus des tonnes !

Produit et taux de Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères 2017 (TEOM).

	Pop. DGF* 2015	Pop. DGF 2016	Produit TEOM 2016	Coût/hab. 2016	Produit TEOM 2017	Coût/hab. 2017	Différence 2016/2017	
Picherande	616	634	65 055	105 €	64 752	102 €	- 3,48 €	- 3,29 %

(* Population DGF : population locale + résidences secondaires)

Synthèse collecte en bacs sur le périmètre du SICTOM des Couzes (46 communes : soit 26 516 habitants) :

Matériaux collectés en bacs	2015		2016		Evolution
	Tonnes	Kg/an/hab.	Tonnes	Kg/an/hab.	En tonne
Ordures ménagères	6 904	263,2	6 707	252,9	- 2,85 %
Collecte sélective	1 453	55,4	1 489	56,2	2,50 %
TOTAL	8 357	318,6	8 196	309,1	- 1,92 %
Population (municipale)	26 227		26 516		1,10 %

Collecte sur Picherande pour l'année 2016 (349 habitants)

* Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en bacs :

Ordures Ménagères : jours

- Fréquence de collecte : 1 collecte par semaine le lundi au printemps, automne et hiver, le mardi et le samedi en été.
- Tonnages OM estimés à l'année : 48 T 30 d'Ordures Ménagères par an.
- Tonnages OM estimés à l'habitant par an : 138,40 kg/habitant/an. La moyenne nationale est de 268 kg/habitant/an.

Tri Sélectif : jours

- Fréquence de collecte : 1 fois tous les 15 jours le vendredi au printemps, automne et hiver, le lundi toutes les semaines en été.
- Tonnages TS estimés à l'année : 4 T 84 par an.
- Tonnages TS estimés à l'habitant par an : 13,87 kg/habitant/an. La moyenne nationale est de 49 kg/habitant/an.

* Collecte du tri sélectif et du verre en point d'apport volontaire (en colonnes au point propre) :

Collecte du tri sélectif :

1 Point d'Apport Volontaire Tri Sélectif (Papier-journaux et plastique)

- Fréquence de passage : 2 fois par mois
- Tonnages TS estimés à l'année : 5 T 045 soit 14,45 kg/habitant/an.

Collecte du verre :

3 colonnes à verre (Bourg, camping La Save, Charraire)

- Fréquence de passage : 2 fois par mois
- Tonnages verre estimés à l'année : 20 T 09 soit 55,81 kg/habitant/an. La moyenne nationale est de 29 kg/habitant/an.

Au total, ce sont 222,53 kg/habitant/an de déchets produits.

RAPPEL

Les ordures ménagères et assimilées

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, des collectivités, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Ils sont collectés en vrac, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement. Pour prendre moins de place dans ces containers, **il est judicieux de les comprimer au mieux.**



La collecte sélective en point propre (les colonnes)



Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers et petits cartons d'emballages (les gros cartons doivent être déposés à la déchetterie de Besse, car ils occupent trop de place dans les bacs),
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les bouteilles, les bocaux en verre (sans les couvercles)...

La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1^{er} Janvier 2015, afin de favoriser la collecte de ces déchets. Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

→ Le gros électroménager hors froid

Ce flux regroupe **tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid**. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eau ou encore les lave-vaisselle. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepoids des lave-linge par exemple).



→ Le gros électroménager froid

Ce flux regroupe **tous les gros appareils qui produisent du froid** : réfrigérateurs, climatiseurs et congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.



→ Les écrans

On retrouve dans ce flux **tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces** (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.



→ Les petits appareils

Cette vaste famille regroupe **tous les autres appareils de petite taille**, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou les téléphones portables. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.



La déchèterie de Besse collecte les clichés de radiographies dont vous n'avez plus l'utilité.

Le SICTOM des Couzes collecte les pneus des véhicules légers (sans les jantes), mais ne collecte pas les pneus agricoles ni de poids lourd. La société PROCAR situé à JOZE (63), s'en charge. Le service est payant, un devis vous est envoyé suite à votre demande. Téléphone : 04.73.70.26.22 ou mail pascale.procar5@wanadoo.fr



Rappelons que l'objectif initial est de limiter la quantité de nos déchets.

Une piste : privilégier l'achat de denrées en vrac ou d'aliments munis d'un seul emballage.

Autre solution : composter nos déchets ménagers (restes de repas, épluchures...)

En effet, **30% des déchets ménagers peuvent être compostés.**

Le compostage est à la fois écologique économique et pratique :

- écologique : le compostage limite la quantité de déchets ;
- économique : le compost est un engrais naturel et gratuit ;
- pratique : il favorise et améliore la fertilité de votre jardin dans le temps.

Les clés d'un bon compostage

Trois règles fondamentales du compostage : mélanger, aérer, humidifier.

- **Bien mélanger** les déchets que vous voulez composter permet de faire démarrer le processus de fermentation.
 - Pour que la transformation s'opère, il faut à la fois des déchets secs (feuilles mortes, paille...), et déchets humides (herbes, gazon...).
 - Ne dépassez pas 20 cm pour chaque couche de matière organique.
 - Les deux premiers mois, le mélange doit s'effectuer toutes les deux semaines au minimum.
- **Aérer** est important, car il apporte l'oxygénation nécessaire au mélange. L'apport d'oxygène est vital aux micro-organismes qui interviennent dans la transformation des déchets.
- **Humidifier** : il faut que le compost soit humide.
 - S'il n'y a pas assez d'humidité, les micro-organismes meurent et la transformation s'arrête.
 - Trop d'humidité entraîne un manque d'aération qui freine le processus.

Vous pouvez commander un composteur sur le site du VALTOM : <http://www.valtom63.fr/composteur/>

Les composteurs ne sont pas livrés à domicile.

Les dates et lieux de retrait de votre composteur vous seront précisés ultérieurement par mail ou par courrier.

Pour toute question relative à votre commande de composteur, merci de contacter le 04.73.96.77.75

Service Public d'Assainissement Non Collectif

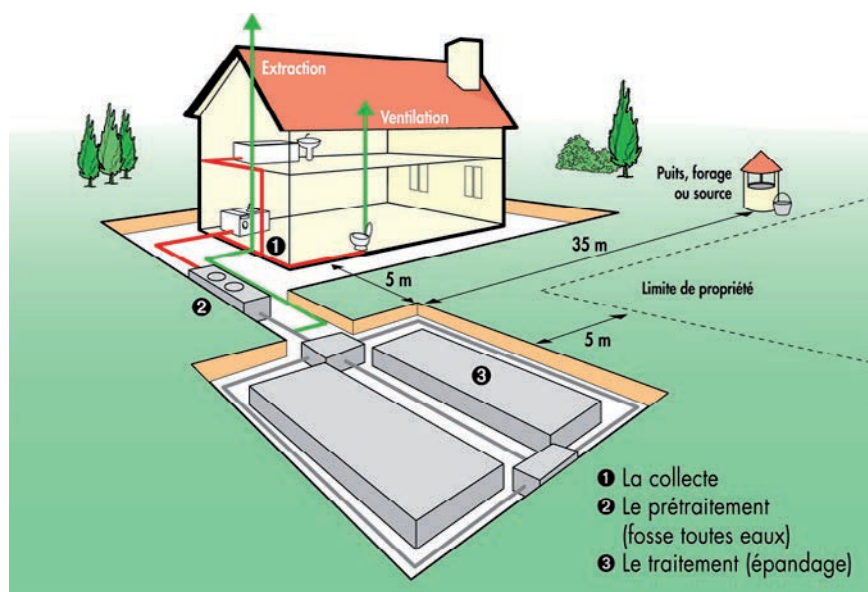
Tout savoir sur l'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.



Principes de l'assainissement non collectif

Suite à la collecte (1), les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse étanche (2) qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation.

Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbiologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un sol naturel, soit par un sol reconstitué (massif de sable) (3).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif. Ce contrôle a pour but de vérifier que la conception, l'implantation et l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif respectent les prescriptions réglementaires et que leur fonctionnement n'entraîne pas de pollution des eaux, d'insalubrité ou d'inconvénients de voisinage (odeurs notamment).

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Les compétences et services du SPANC

Les compétences du SPANC comprennent le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants.

La redevance d'assainissement non collectif

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient, sur leur facture d'eau, une redevance spécifique, les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Les propriétaires disposant d'une installation d'Assainissement Non Collectif ne sont pas soumis aux redevances perçues par les communes pour l'assainissement collectif auprès des usagers raccordés aux réseaux de collecte (un ménage consommant 100 m³ et raccordé paie **chaque année** en moyenne près de 100 € à ce titre).

Ils n'ont pas non plus la charge du raccordement au réseau public et de sa maintenance dont le coût peut parfois approcher le coût d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Ils contribuent au financement du SPANC pour service rendu par une redevance assainissement non collectif pour le contrôle au titre des compétences obligatoires, et pour l'entretien, au titre de ses compétences facultatives (art. R 2224-19 et suivants du code général des collectivités territoriales) :

- La redevance perçue pour la vérification de la conception et de l'exécution des installations est facturé au propriétaire.
- La redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien est facturée au titulaire de l'abonnement d'eau (art. R 2224-19-5, -8 et -9 du CGCT). Elle peut toutefois être demandée au propriétaire avec possibilité pour celui ci de répercuter cette redevance sur les charges locatives.

Mes droits et obligations en tant qu'usager du SPANC

Les obligations auxquelles je dois me soumettre sont fixées d'une part par la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif et d'autre part par le règlement de service du SPANC auquel j'appartiens. Le règlement de service doit définir « en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires ».

Ces obligations sont :

- Equiper son habitation d'une installation d'assainissement non collectif
- Assurer l'entretien et faire procéder à la vidange périodiquement par une personne agréée pour garantir son bon fonctionnement.
- Procéder aux travaux prescrits, le cas échéant, par le SPANC dans le document délivré à l'issue du contrôle, dans un délai de quatre ans.
- Laisser accéder les agents du SPANC à la propriété, sous peine de condamnation à une astreinte en cas d'obstacle à la mission de contrôle.
- Acquitter la redevance pour la réalisation du contrôle et, le cas échéant, l'entretien.
- Annexer à la promesse de vente ou à défaut à l'acte authentique en cas de vente, le document établi à l'issue du contrôle, délivré par le SPANC, à compter du 1er janvier 2011. Ce document s'ajoutera aux 7 autres constats ou états (amiante, plomb, gaz, termites, risques naturels et technologiques, installations électriques, performances énergétiques).
- Être contraint à payer une astreinte en cas de non respect de ces obligations
- Être contraint à réaliser les travaux d'office par mise en demeure du maire au titre de son pouvoir de police.



Suite à la délibération du 4 mai 2016, la société Véolia est chargée du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sur notre Commune.

Nous rappelons que le contrôle est obligatoire tout les 5 ans.

Leurs tarifs sont les suivants :

- | | |
|--|----------|
| ✓ Contrôle bon fonctionnement et entretien : | 125,40 € |
| ✓ Contrôle conception installation : | 108,35 € |
| ✓ Contrôle diagnostic et bon fonctionnement : | 176,55 € |
| ✓ Contrôle réalisation des travaux : | 154,00 € |
| ✓ Montage de la partie administrative des dossiers : | 70,40 € |
| ✓ Requalification des installations : | 47,85 € |
| ✓ Frais pour absence au rendez-vous fixé par le client : | 50,60 € |

Analyse de paysage par Jacques BELIN

Il y a mille et une façon de voir le paysage, certainement autant pour en parler. Inventer par les peintres, repris par les géographes, les naturalistes, les paysagistes.

Contentons nous d'admettre que :

Le paysage est l'expression de l'activité humaine sur un territoire.

Dans les paysages d'aujourd'hui sont présents les paysages d'hier et ceux de demain.

Le paysage rural traditionnel n'avait pas pour finalité sa propre mise en scène, il n'est que le résultat d'activités diverses dont le caractère esthétique, d'ailleurs variable selon le regard, n'était qu'accessoire.



Si aujourd'hui la demande paysagère est si forte, en particulier pour les espaces « dits naturels », c'est que le monde rural traverse une crise grave, qui se ressent dans l'évolution de ses paysages.

La nature joue un rôle important dans la création des paysages. Les formes du relief, les types de végétation, définissent le cadre de ce qui est vu. Elles dépendent de conditions physiques, écologiques, qui ont leur propre logique. Des disciplines telles que : la géologie, la botanique, la géographie, la pédologie,...permettent de mieux comprendre le rôle des paramètres indépendants de l'homme dans la création des paysages.

Cette nature s'exprime aussi, dans le cadre d'une présence humaine qui dure depuis des millénaires. L'implantation et l'architecture de l'habitat, le tracé des chemins, les limites de parcelles qui structurent l'espace trouvent leur origine dans les règles économiques et sociales de la société et marquent ainsi le paysage. Il n'y a pas de pays sans paysans responsables !!!

Le vieux rêve des physiocrates du 18^{ème}, de concilier développement économique, progrès social et harmonie paysagère pourra t-il se concrétiser ?

Mon vœu le plus cher.



Festy Picherande

Concours de belote

Dans la soirée du 3 décembre, l'odeur de la soupe à l'oignon flairait bon ! Nous avons été ravis de compter sur 28 équipes ce soir là, pour « taper le carton ». Pendant la pause, nous avons passé un moment convivial pour déguster la bière de Picherande « Gaïa » et le vin chaud préparé par les membres de Festy Picherande.

Félicitations à toutes nos équipes qui ont pu repartir avec un lot, nous avons passé une excellente soirée.

Merci à vous tous.



Repas moules frites le 26 février

Vous avez été nombreux à répondre présents comme chaque année à notre soirée moules frites et nous vous en remercions.

L'ambiance était de la partie grâce au groupe de country « TRAVEL WEST », un vrai régal pour les yeux et les oreilles. Un grand merci à eux.

Des rires autour d'un bon repas préparé par Cyril JOAL, un peu de danse, de musique, quoi de mieux !!!!! Un cocktail détonnant pour une soirée des plus réussies.

Nous avons été ravis de passer ce moment avec vous et nous espérons qu'il en a été de même pour vous.

À l'année prochaine.

Bal du 22 avril

Pour commencer les festivités du printemps, un premier bal disco a été aminé par Jérôme ANTIGNAC, l'ambiance fut excellente jusqu'au bout de la nuit. Nous avons compté une centaine d'entrées.

Nous remercions toutes les personnes qui étaient présentes ce soir là, mais aussi ceux qui sont présents à chacune de nos manifestations, nous sommes très heureux de vous compter parmi nous.



VIVA LA FIESTA !!!!!

FESTY PICHERANDE

Les sorties des enfants de l'école du Bois Joli

Vendredi 30 juin : découverte de la grotte de Volvic et du Volcan de Lemptégny

Le 30 juin au matin, nous sommes partis au cœur d'une ancienne coulée de lave. Plusieurs petites histoires nous ont accompagnés lors de cette visite afin de nous expliquer le métier des carriers, la naissance de la pierre de Volvic et la découverte d'une rivière souterraine qui sert aujourd'hui à l'usine d'embouteillage de l'eau de Volvic.

Cette visite s'est terminée par une exposition où les artisans et artistes qui taillent, façonnent, sculptent cette pierre ont pu présenter leurs œuvres.



L'après midi, nous nous sommes promenés sur la chaîne des Puys, le Volcan de Lemptégny nous a raconté son histoire à travers un paysage hors du commun, mêlé de bombes volcaniques, de cheminées ou encore de coulée de lave. Notre animateur a fait des groupes d'enfants, chaque groupe disposait d'une valise avec des jeux de réflexions et de construction, pendant ce temps, nos petites maternelles ont pu se dégourdir les jambes en faisant une chasse au trésor.

Les enfants ont pu vivre en 3 D l'explosion d'un volcan, puis un film en 4 D nous a permis de planer sur les dômes en nous racontant leurs différentes évolutions.

Mardi 4 juillet : après midi pêche

4 gardons, de belles touches, mais point de truite ! Objectif atteint cependant pour les enfants de l'école du Bois Joli, en sortie pêche par un bel après midi d'été. Il a fallu patience et doigté pour les accompagnateurs et les guides de pêche (nous les remercions chaleureusement !) pour défaire les lignes emmêlées, mais une partie de pêche avec les enfants ne peut pas se passer d'un tel exercice, nous le savons bien !

Guy IGNATIOUK nous a fait le plaisir de sa présence, nous le remercions de sa visite, qui a fait grand plaisir aux enfants. Avant de reprendre le chemin du retour vers l'école, un goûter a réuni petits et grands, goûter bien apprécié de tous.

Un grand merci encore aux accompagnateurs, ainsi qu'à Franck COUDIERE et à Bernard JOUM pour leur présence et les conseils donnés aux apprentis pêcheurs.



Jeudi 6 juillet : randonnée à la Fontaine Salée

La dernière semaine d'école a été bien remplie pour les enfants du RPI Picherande/Saint-Donat, et surtout très sportive !

Cette belle randonnée les a amenés sous un soleil radieux à la vallée glaciaire de la Fontaine Salée, ils ont été rejoints par les enfants des écoles de Larodde, Bagnols, La Tour d'Auvergne, Saint-Sauves et Tauves : au total 250 élèves et 50 adultes pour les accompagner dans une randonnée à parcours adapté aux âges des enfants.

Les « grands » sont partis du Roc de Courlande, jusqu'à La Morangie, quant aux enfants de maternelle, après le pique nique en commun avec leurs aînés, ils sont repartis vers le Roc de Courlande.

Quelque soit leur âge et leur itinéraire, ils ont tous fort bien participé à cette randonnée, et ont découvert (pour certains) ce magnifique site.



Vendredi 7 juillet : fin de l'école



Journée particulière en ce dernier jour d'école de l'année scolaire 2016-2017.

Les élèves du RPI Picherande/Saint-Donat étaient réunis toute la journée pour des activités festives et variées.

Ils se sont « déchainés » lors de la boum organisée le matin à la salle socioculturelle avec un DJ hors pair, certains ont montré des talents de grands danseurs... !!

Midi, moment de partage autour d'un repas froid entre élèves, enseignants, cantinières et bénévoles.

L'après midi, les enfants ont été accueillis par les pompiers à la caserne de Picherande. Les élèves ont été répartis sur 4 ateliers différents pour découvrir le métier de pompier. Un atelier « tenue de pompier » avec Renaud et Yves, un atelier « feu » présenté par David et Christian avec le camion incendie où certain ont apprécié particulièrement la lance et sont ressortis tout mouillés !! Un atelier « ambulance » avec Patrick qui a présenté aux enfants un véhicule de secours à victimes tout équipé, suivi de l'atelier « appel au 18 » avec simulation pour 2 élèves, l'un étant victime, l'autre celui qui appelle le 18. Tous sont repartis ravis de cette expérience.

Pour clore cette journée, la municipalité en présence du Maire et de conseillers avait organisé un pot pour le



Bonne retraite
Michel !

départ en retraite de Michel, professeur des écoles à Picherande depuis 1981.

Grand moment d'émotion pour petits et grands habitués à Michel, notre maître d'école !

Le coin des chasseurs

Pour clore la saison, la société de chasse de Picherande a organisé son traditionnel banquet annuel le 29 avril dernier à l'Auberge du Tarrafet à Charraire.

Les chasseurs étaient entourés de leurs familles, de Serge CHAMOUX, Maire et comme la tradition le veut, de deux agriculteurs.

Ce repas a été l'occasion de se remémorer les bonnes et les mauvaises parties de chasse.



Alain CHALAPHY est heureux d'avoir cédé la place après 34 années de présidence.

Au terme de cette réunion, les participants se sont réunis autour d'un vin d'honneur. A cette occasion, Jean François BRUGIERE, administrateur de la zone 10 de la FDC63 lui a remis la médaille de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme à Alain pour ses 50 années de permis de chasser.

La société de chasse de Picherande a tenu son assemblée générale dimanche 2 Juillet.

Le président Alain CHALAPHY et le vice-président Thierry AMBLARD ont cédé leur place.

Après délibération du bureau, Didier CHALAPHY a été élu président et Christian GUITTARD vice-président.



DIMANCHE 16 JUILLET 2017



Brocante du pêcheur

Concours de pêche
GRATUIT
pour les enfants à 9h30

Démonstration
de pêche à la mouche

Animations et
initiations
gratuites à la pêche

Concours de pêche
ouvert à tous à 15h
Participation : 10€

FÊTE du lac de Gayme

Picherande

Organisée par l'association du Lac de Gayme
En partenariat avec le musée de Picherande

DIMANCHE 30 JUILLET 2017



Atelier de création
pour petits
et grands

Animations
de rue, musique,
jeux

Maquillage enfants

Fabrication
de Saint-Nectaire

Mini ferme
enfants & adultes

FÊTE de l'Artisanat

PICHERANDE

Organisée par l'association Picherande
En partenariat avec le musée de Picherande

LUNDI 14 & MARDI 15 AOÛT 2017



Exposition sur
la Gentiane

Marché
de terroir

Randonnée
à la rencontre
d'un gentianaire

Groupes
folkloriques

Défilé
et parade

Jeux en bois
et concours
de chapeaux

FÊTE de la Gentiane

PICHERANDE

Organisée par le musée de Picherande
En partenariat avec le musée de Picherande

En partenariat avec
le musée de Picherande

VENDREDI 18, SAMEDI 19
ET DIMANCHE 20 AOÛT 2017



Chars fleuris

Concours de pétanque
et de pêche

Messe de la
Saint-Roch

Animation de rues,
Repas dansant

Bal Diso

Feu d'artifice

FÊTE de St-Roch

Picherande

Organisée par l'association Picherande
En partenariat avec le musée de Picherande



PARLA PATUÉ ? PARLEZ-VOUS PATOIS ?

- **Ei eno vountà de fer, ma cou ei toudjou la mémà sthouère, le fer, cau rolhia.**

- J'ai une volonté de fer. Mais c'est toujours la même histoire, le fer ça rouille.

- **Ena furlà pau faire le tour de l'monde, le ten que là vérita prenuà soa eschios.**

- Un mensonge peut faire le tour de la terre, le temps que la vérité mette ses chaussures.

- **Queinì besoiing de vouilli souhatà de mouvasà trausâ in bé te n'a fenna ? La natura s'in tsardzà, n'y a ma qu'à pêtà.**

- Quel besoin de se venger d'une femme ? La nature s'en charge, il n'y a qu'à attendre.

- **La lettrà cou ei coumà le monde, se sou pà à la bounà place, servon a re.**

- Les mots c'est comme les gens, s'ils ne sont pas à la bonne place, ils ne servent à rien.

- **La joenesse cau ei ena périoda ou lo mani avon pau de re, in effet, se doutou de re.**

- La jeunesse est un âge où l'on ne doute de rien parce qu'on ne se doute de rien.



- **Cou ei in mar que la primâ tshantà e que las devoures sou la pu fortà.**

- C'est en mars que le printemps chante et que les rhumatismes augmentent.

- **Screure, cou ei ne re dire. Cou ei la sarrà. Cou ei credà sans faire de vidà.**

- Ecrire, c'est aussi ne pas parler. C'est se taire. C'est hurler sans bruit.

- **La famillà hérousa se simblon toutà, la malhérousa sou malhérousa, tsascunà a lieura façou.**

- Les familles heureuses se ressemblent toutes, les malheureuses sont malheureuses chacune à leur façon.

Direction de publication : Serge CHAMOUX
Ont également contribué à l'élaboration de ce numéro :
Christine DE BENEDICT, ainsi que Lucie DUTUEL, Nathalie
AMBLARD et Christelle MARTIN. Merci à Sylvie CHABAUD
pour les photos.

